

**AVIS DE PROLONGATION
D'ENQUÊTE PUBLIQUE**
relative à la demande d'autorisation environnementale
concernant un projet de diversification des produits stockés
de la plateforme logistique située sur le territoire
de la commune de BETHENY par la SCI du MISTIGRI
Zone Industrielle du Buisson Sarrazin 51450 BETHENY

En application des dispositions du code de l'environnement, le public est informé qu'en application de l'arrêté préfectoral du 3 juillet 2020, l'enquête publique initialement ouverte du lundi 31 août 2020, à partir de 9 h 00, au mardi 15 septembre 2020 inclus, jusqu'à 17 h 00, aux jours et heures habituels d'ouverture de la mairie de Bétheny, par arrêté préfectoral n° 2020-EP-84-IC en date du 3 juillet 2020 sur la demande d'autorisation environnementale concernant le projet de diversification des produits stockés de la plateforme logistique à Bétheny, présentée par la SCI du MISTIGRI dont le siège se situe Zone Industrielle du Buisson Sarrazin à Bétheny (51450), est prolongée et s'achèvera le **mardi 22 septembre 2020 à 12 h 00**.

Outre les dates de permanence du commissaire-enquêteur prévues par arrêté préfectoral n° 2020-EP-84-IC et l'avis public attendant, Monsieur Bruno BETH, commissaire-enquêteur désigné, tiendra une permanence supplémentaire à la mairie de Bétheny, le **mardi 22 septembre 2020 de 9 h 00 à 12 h 00**, où le public pourra consulter un exemplaire du dossier et consigner ses observations, propositions et contre propositions sur le registre ouvert à cet effet, à feuillets mobiles côtés et paraphés par le commissaire-enquêteur.

Cette prolongation d'enquête publique sera portée à la connaissance du public au plus tard à la date initialement prévue pour la fin de l'enquête, soit le **mardi 15 septembre 2020**, par voie d'affichage dans les mairies de Bétheny et Reims sur les panneaux d'affichage des mairies et dans le voisinage de l'exploitation.

Pendant toute la durée de l'enquête publique, toute personne intéressée pourra consulter le dossier relatif à cette requête et consigner ses observations sur le registre déposé en **mairie de BETHENY**, où chacun pourra en prendre connaissance, aux jours et heures habituels d'ouverture de la mairie, soit **du lundi au vendredi de 8 h 00 à 12 h 00 et de 14 h 00 à 18 h 00** ou adresser au préfet par lettre à l'adresse suivante : Direction Départementale des Territoires – SEEPR – Cellule Procédures Environnementales – 40, Boulevard Anatole France – CS 60554 – 51037 CHALONS-EN-CHAMPAGNE cedex ou par voie électronique à : ddt-seepr-icpe@marne.gouv.fr

Monsieur Bruno BETH, Officier supérieur adjoint à la B.A. 112 en retraite, désigné en qualité de commissaire-enquêteur, siégera afin de recueillir les déclarations éventuelles des intéressés

- | | |
|------------------------------------|---|
| - lundi 31 août 2020 | à la mairie de Bétheny, de 9 h 00 à 12 h 00 |
| - mercredi 9 septembre 2020 | à la mairie de Bétheny, de 14 h 00 à 17 h 00 |
| - mardi 15 septembre 2020 | à la mairie de Bétheny, de 14 h 00 à 17 h 00 |
| - mardi 22 septembre 2020 | à la mairie de Bétheny, de 9 h 00 à 12 h 00 |

et assurera une **permanence téléphonique** au **06 26 79 00 54** les **mercredi 2 septembre 2020 de 10 h 00 à 12 h 00** et **jeudi 10 septembre 2020 de 16 h 00 à 18 h 00**

Le rapport et les conclusions du commissaire-enquêteur seront tenus à la disposition du public à la direction départementale des territoires de la Marne – service environnement, ou en mairie de Bétheny (51) et de Reims (51), et consultables sur le site internet des services de l'État dans la Marne (www.marne.gouv.fr) pendant un an.

Le préfet de la Marne est l'autorité compétente pour prendre par arrêté la décision relative à cette demande. La décision susceptible d'intervenir à l'issue de la procédure est une autorisation environnementale assortie du respect de prescriptions ou un refus.

Des informations peuvent être demandées auprès de M. MACABEY Rémy – par mail à l'adresse r.macabey@transports-caillot.fr ou par voie postale à SCI du MISTIGRI, zone industrielle du Buisson Sarrazin 51450 Betheny ou à la Direction Départementale des territoires, par mail à l'adresse ddt-seepr-icpe@marne.gouv.fr ou par voie postale à DDT 51 – Service Environnement, Eau et Préservation des Ressources – Cellule procédures environnementales – 40 bld Anatole France – CS 60554 – 51037 Châlons-en-Champagne cedex.

Châlons-en-Champagne le 3 septembre 2020

Pour le préfet et par délégation,
Le chef de la Cellule Procédures Environnementales
signé Vincent ROGER